BTSA AP

Brevet de technicien supérieur agricole

Aménagements Paysagers en 1 an

Niveau 5 – N° fiche RNCP 17218

Formation en Apprentissage

Comment s'inscrire ?

- nantes-terre-atlantique.fr
- ypareo.julesrieffel.com
- secrétariat du CFA
  ↪02.40.94.86.08
  ↪cfa@nantes-terre-atlantique.fr

Quand s'inscrire ?

A partir de février 2024

Début de formation : septembre 2024

CFA Nantes Terre Atlantique
Site Jules Rieffel
5 rue de la Syonnière – CS 60117
44817 ST HERBLAIN

D'autres informations sur notre site Internet

Chiffres clés

Taux de réussite aux examens juin 2023 : 73%

Taux d'insertion professionnelle 2022-2023 à 6 mois
33% sont en emploi
33% en poursuite d'étude

Taux de satisfaction 2022-2023 : 80%

Certification du Ministère de l'agriculture
Arrêté de création du 13 février 2023

NANTES TERRE ATLANTIQUE
APPRENONS AUJOURD'HUI POUR CULTIVER DEMAIN

CFA Centre de Formation d'Apprentis

Certifié Qualiopi et Qualiformagri

Le titulaire de ce diplôme participe ou conduit les travaux d'aménagements paysagers et leur entretien.

Les activités qu'il exerce nécessitent des connaissances et des compétences techniques élevées dans le domaine des aménagements extérieurs, en particulier dans le champ du végétal. De ce fait, la connaissance des végétaux et des conditions d'implantation et de développement dans un milieu particulier (climat, sol…) est primordiale.

Il devra faire preuve d'indépendance mais aussi d'anticipation dans la gestion des projets et/ou missions qui lui sont confiés et proposer des réponses adaptées et créatives.

Le BTSA est une formation supérieure courte. Elle donne une qualification professionnelle de niveau 5 et permet d'exercer les fonctions de :

- Responsable de chantier : gérer un ou plusieurs chantiers de création ou d'entretien d'aménagements paysagers.
- Responsable aménagements paysagers : au sein d'un service de collectivité ou d'une société, programmer et gérer les travaux de création et d'entretien des aménagements paysagers sur un territoire donné.
- Technicien supérieur en bureau d'études : participer à l'élaboration des projets depuis la conception et l'étude jusqu'à leur mise en œuvre.

OBJECTIF DE FORMATION

Capacités professionnelles
C5. Prendre en compte les attentes des commanditaires et des usagers ainsi que les caractéristiques du site en vue des décisions d'aménagement.
C6. Assurer la mise en œuvre des techniques appropriées à la situation d'aménagement, en respectant la sécurité et l'environnement.
C7. Assurer la planification et la conduite des chantiers d'aménagements paysagers en sécurité et dans le respect des objectifs d'une gestion optimale.
C8. Assurer la gestion économique des chantiers.
C9. Participer au processus d'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager.
C10. Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en aménagements paysagers pour faire face à une situation professionnelle.

CONTENU DE LA FORMATION

M11 : Accompagnement du projet personnel et professionnel
M51 : Les contextes déterminants des aménagements paysagers
M52 : Connaissance et gestion des végétaux
M53 : Techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager
M54 : Gestion technico-économique de chantiers
M55 : Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager

Activités pluridisciplinaires : projets d'aménagements, gestion raisonnée des espaces paysagers

POURSUITE DE FORMATION POSSIBLE

Ingénieur du paysage (bac +5), Architecte paysagiste (bac +5), Licence Pro mention aménagement paysager : conception, gestion, entretien, CS

Mise à jour – mars 2024

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour postuler au BTS Aménagements Paysagers par apprentissage, il est nécessaire de remplir les deux conditions suivantes :

- Être âgé de 15 à 29 ans à la date de signature du contrat d'apprentissage ou sans limite d'âge pour les travailleurs avec une RQTH.
- Être titulaire d'un titre ou d'un diplôme de niveau 5 ou plus (BTS, DUT, Licence…).

Processus d'admission : L'admission définitive ne se fera qu'après le passage d'un test en ligne et un entretien de motivation, sous réserve de signer un contrat d'apprentissage.

ADAPTATION DU PARCOURS DE FORMATION

Formation accessible aux personnes en situation de handicap reconnu ou non.
Parcours individualisé possible selon diplômes, expériences et validations antérieures, construit à partir des conclusions des actions conduites lors du des phases de recrutement et de positionnement.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Au Centre de Formation : 700 heures de formation sur 1 an (par alternance 2 à 3 semaines au CFA)

Chez le maître d'apprentissage : Par alternance, 2 à 3 semaines. L'apprentissage permet à l'étudiant-apprenti d'être salarié tout en poursuivant un cursus général, technique, scientifique et professionnel adapté à la conception, la réalisation et la gestion des aménagements paysagers.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours en présentiel, autoformation, accompagnement personnalisé pour acquérir les gestes professionnels de base, travaux Pratiques, visites …

MODALITES D'ÉVALUATION-OBTENTION DU DIPLOME

Contrôles de connaissances et évaluation des acquis chaque semestre
Le diplôme s'obtient selon 2 modalités :

- Par des Certificatifs en Cours de Formation (CCF) sur les 2 ans
- Par un examen de 3 épreuves terminales

Il n'est pas possible de valider par bloc de compétence.

TARIFS

Coût de formation pris en charge par l'OPCO de l'employeur.
Frais de gestion de 45 € à la charge de l'apprenti.
Frais de restauration à consulter sur Internet

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES
MFR - CFA de Carquefou

RÉMUNÉRATION

Minimum légal (le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel)

	15 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
2ème année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100 du SMIC

CFA NANTES TERRE ATLANTIQUE
Centre de formation par apprentissage
Site Jules Rieffel
5 rue de la Syonnière
CS 60117 - 44817 SAINT-HERBLAIN
Tél. : 02 40 94 86 08
cfa@nantes-terre-atlantique.fr
www.nantes-terre-atlantique.fr

Avec le soutien de
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
RÉGION PAYS DE LA LOIRE
ENSEIGNEMENT AGRICOLE L'AVENTURE DU VIVANT RÉVÈLE TON TALENT
Membre de : Génération GRAND'R